

## AVIS PUBLIC

### VILLE DE MONTRÉAL

### ORDONNANCE

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 3 octobre 2018, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) :

#### **Ordonnance adoptée dans le cadre de la 43<sup>e</sup> édition du championnat de football le Bol d'Or organisé et accueilli par le Collège André-Grasset (1973) inc. (5)**

Cette ordonnance permet l'utilisation des installations du Complexe sportif Claude-Robillard à titre gratuit les 16, 17 et 18 novembre 2018.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 10 octobre 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat